

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°46 du 29 octobre 2012**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°4**

**ARRÊTÉ N° 5472/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
portant dissolution du foyer de la base aérienne 110 à Creil.

*Du 3 septembre 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

**ARRÊTÉ N° 5472/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG portant dissolution du foyer de la base aérienne 110 à Creil.**

*Du 3 septembre 2012*

NOR D E F E 1 2 5 1 8 7 8 A

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.2.3*

*Référence de publication : BOC N°46 du 29 octobre 2012, texte 4.*

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense et notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 3297/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant création du cercle de la base de défense de Creil,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer de la base aérienne 110 à Creil est dissous et mis en liquidation à compter du 24 août 2012.

Art. 2. Les avoirs en deniers de ce foyer, après liquidation des dettes et des créances, sont dévolus au cercle de la base de défense de Creil.

Art. 3. Le cercle de la base de défense de Creil est désigné en tant qu'organisme liquidateur du foyer de la base aérienne 110 à Creil.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.